

Le 16 mai 2020

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale
Hôtel de Rochechouart, 110 rue de Grenelle,
Paris 7ème

Objet : lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre,

Nous, candidats admissibles aux concours internes de l'Éducation Nationale, ne pouvons accepter le traitement qui nous est réservé. Vous n'avez souhaité répondre à aucune de nos sollicitations auprès de vous-même comme de votre cabinet. Vous avez systématiquement ignoré nos prises de contact. Nous n'avons d'autre choix que de dénoncer cette situation en rendant publics les informations et documents contenus dans ce courrier.

En début d'année 2020, nous avons réussi un écrit, nous permettant d'être admissibles aux concours internes. Ces derniers exigent, au minimum, trois années au service de l'État. Mi-mars 2020, une violente crise sanitaire a frappé notre pays. Celle-ci n'est le fait de personne, mais sa gestion, elle, vous incombe. Or, vous ne montrez que peu d'intérêt face à nos craintes et incertitudes. Votre décision d'exiger un oral d'admission des candidats internes et de supprimer celui des candidats externes, admis uniquement sur la base de leurs écrits, est profondément injuste et inéquitable.

1. Cette décision va à l'encontre de toute logique.

Les candidats internes sont, dans leur grande majorité, des enseignants dont la qualité et le professionnalisme ont été évalués par les chefs d'établissements et les inspecteurs. Ces modalités d'admission apparaissent alors d'autant plus injustes et insensées qu'elles pénalisent des candidats déjà reconnus compétents par l'Éducation Nationale.

2. Cette décision induit une sélection des candidats basée sur le revenu.

Les lieux de révision, notamment les bibliothèques universitaires, ont été fermés et le resteront jusqu'à nouvel ordre. Seuls les candidats disposant des moyens financiers nécessaires à l'achat des ressources disponibles en ces lieux peuvent préparer rigoureusement les concours. Cela contredit strictement les principes d'égalité des chances et de méritocratie valorisés par l'institution.

3. Cette décision va à l'encontre de toute justice sociale.

En affirmant, le 6 mai dernier en commission parlementaire, que les admissibles aux concours internes « sont dans une moins grande urgence », vous créez un ordre d'importance entre les différents candidats. Monsieur le Ministre, il n'y a pas d'enseignant de seconde zone : déterminer ceux qui sont importants et ceux qui peuvent payer les pots cassés n'est pas acceptable. Sachez que la faiblesse de nos salaires, qui n'a d'égale que l'incertitude de nos contrats, nous rappelle sans cesse l'urgence de notre situation. En termes de justice sociale, la situation des femmes enceintes est également préoccupante : certaines d'entre elles ne pourront passer cet oral, séparé de l'écrit de plus de neuf mois, accentuant les inégalités hommes-femmes.

4. Cette décision va à l'encontre d'une rentrée sereine et de qualité.

Depuis plus d'un an, voire plus pour la majorité des candidats, nous avons décuplé nos efforts pour réussir les écrits. La période estivale doit nous permettre de mettre en œuvre les nouveaux programmes de votre réforme. Or, un oral en septembre nous contraint à faire un choix : préparer les programmes ou nous consacrer pleinement à une épreuve décisive pour notre avenir. Nous refusons de choisir entre nos élèves et notre précarité. Cette décision ne profite ni aux enfants de la République, ni à leurs enseignants.

5. Cette décision ne tient pas compte de l'évolution de la crise sanitaire.

Qu'advient-il si l'épidémie connaît une seconde vague ? Cette épreuve sera t-elle une nouvelle fois reportée, laissant les candidats internes, eux, dans l'incertitude totale ?

Face à votre décision, la représentation nationale est vent debout. Les partis politiques, de l'Assemblée Nationale comme du Sénat, ont fait fi des clivages partisans. Ils vous ont adressé des courriers par dizaines, que nous avons récupérés et qui sont publiés avec cette lettre.

Rares sont les sujets sur lesquels les couleurs politiques s'effacent, et pourtant : cette décision fait l'unanimité contre elle. Ne serait-il pas souhaitable qu'un Ministre de la République entende et écoute les opinions exprimées par la majorité des élus du peuple ?

- **Les Républicains** ont réuni 63 Sénateurs pour dénoncer cette injustice « inéquitable et intenable » et vous demander de revoir votre décision.
- **Le Parti socialiste** a réuni ses Députés de la commission éducation de l'Assemblée Nationale, demandant de « mettre fin à ces conditions discriminatoires ». Aussi, l'ensemble des Sénateurs socialistes sont cosignataires d'un communiqué portant haut notre position.
- **L'Union des démocrates et indépendants**, par son Président de groupe à l'Assemblée Nationale ainsi que par un collectif de 69 Sénateurs, dénoncent « l'impossibilité » de notre situation.
- **Le groupe communiste**, par ses Députés et Sénateurs, vous appellent à mettre fin à cet arbitraire illégitime. Un communiqué a également été publié au nom du CRCE, groupe réunissant communistes, insoumis et écologistes au Sénat, afin de dénoncer « le péril » engendré par votre décision.
- Nous accueillons enfin le soutien d'un membre du nouveau **groupe parlementaire EDS** en la personne d'Aurélien Taché, qui dénonce « un problème d'équité et de justice sociale ».

Monsieur le Ministre, entendez cette revendication : elle est légitime, va dans le sens de la réduction de la précarité, exprime la volonté de plus de 20 000 individus ayant signé la pétition en ligne, et porte la volonté franche et massive de la représentation nationale.

Monsieur le Ministre, nous ne demandons pas une faveur mais l'égalité : les candidats admissibles aux concours internes doivent être déclarés admis.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses et de notre profond dévouement à l'institution et aux principes de l'Éducation Nationale.